

Ajournement

d'État aux Affaires parlementaires a fait une intervention passablement longue à la Chambre.

Cet incident crée donc un précédent. Je crois que nous devons faire preuve d'une prudence beaucoup plus grande, étant donné que notre dette atteint 540 milliards de dollars et qu'il faut rendre compte du moindre sou. La Chambre doit assumer une plus grande responsabilité à l'égard des dépenses. Nous ne devons pas nous hâter en faisant des interventions de deux minutes pour faire adopter en douce ces projets de loi sans de vraies consultations et sans un vrai débat à la Chambre.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

● (1900)

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Conformément à l'alinéa 45(5)a) du Règlement, le whip adjoint m'a demandé de reporter le vote à demain. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

Mme Catterall: Monsieur le Président, compte tenu de la planification des votes pour cette semaine, vous constaterez peut-être qu'il y a consentement unanime pour différer encore le vote à 17 h 30, jeudi.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

M. Hermanson: D'accord.

Des voix: D'accord.

L'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, pour que vous compreniez un peu la question, je vais vous faire un historique. C'est que le 20 septembre 1994, j'ai posé des questions très claires au solliciteur général du Canada relativement à ce qui se passait dans les dossiers Bristow, McInnis, les infiltrations de partis politiques, les infiltrations de syndicats et des enquêtes au niveau du Congrès juif de Toronto et de Montréal.

Nous avions surtout demandé au gouvernement de créer une commission royale d'enquête pour faire toute la lumière sur cette question. J'avais également demandé qui contrôle ce monstre que semble être le Service canadien du renseignement de sécurité, parce qu'il n'y a plus personne qui semble être capable de le contrôler et de mettre la main sur les véritables responsables, les gens qui engagent des deniers publics, qui posent des gestes. Il ne semble pas y avoir de responsable au Parlement.

À cette question, nous avons très rarement de réponse, comme vous le savez fort bien. On a mis ça entre les mains de CSARS. Vous connaissez le CSARS, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité. Depuis le 20 septembre, on a débattu de cela en sous-comité, on a rencontré des témoins, l'inspecteur du Service canadien fait enquête, le Sous-comité sur la sécurité nationale a entendu des témoins et ainsi de suite. On va apprendre, le 9 décembre, que CSARS va remettre son rapport au solliciteur général du Canada.

Vous savez, monsieur le Président, qu'on a des réticences envers CSARS, parce que c'est «paqueté» de nominations politiques. La majorité sont des conservateurs qui enquêtent sur des activités qui se sont passées dans les années 1990, faites par des conservateurs. Je pense que c'est être juge et partie en même temps et bien qu'on ait des réticences, on va lire attentivement, en tout cas, on l'espère, le rapport que CSARS produira.

Ce que je demande ce soir au solliciteur général du Canada, c'est qu'il remette intégralement ce rapport au Sous-comité sur la sécurité nationale, sans ratures. Comme nous sommes bien représentés au Sous-comité sur la sécurité nationale, nous pourrons être en mesure de voir nous-mêmes si le travail a été bien fait, si CSARS a rempli son mandat. Cela va nous rassurer et voir ce qui a été fait dans les cas que j'ai énumérés plus haut, dans l'affaire Bristow et quant aux infiltrations par le Service canadien du renseignement de sécurité.

● (1905)

Ce que je demande, et j'espère que nous allons l'obtenir, c'est une copie intégrale pour que notre représentant au Sous-comité sur la sécurité nationale puisse interroger les personnes et obtenir satisfaction à ce chapitre.

Je pense qu'il est extrêmement important, compte tenu que nous n'avons pas été capables d'obtenir la mise sur pied d'une commission royale d'enquête, qu'on puisse au moins examiner intégralement ce rapport-là.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'il a promulgué la Loi sur le SCRS, en 1984, le Parlement a atteint deux objectifs très importants. Tout d'abord, il a créé un organisme de renseignement de sécurité civil qui, par l'entremise du